

E 2200 Paris 1/1514

*Le Ministre des Affaires étrangères de la République tchécoslovaque,
E. Bénès, au Ministre de Suisse à Paris, A. Dunant*

L

Paris, 16 avril 1919

J'ai le grand honneur de vous demander de vouloir bien communiquer à votre gouvernement ce qui suit, et d'être en même temps interprète de cette demande auprès de lui.



Le Conseil des Ministres de la République Tchécoslovaque m'a chargé de notifier au Gouvernement Fédéral de la République Suisse que la nation tchécoslovaque ayant terminé victorieusement aux côtés des Alliés sa lutte pour l'indépendance, forme aujourd'hui et dorénavant un Etat avec le Gouvernement constitué. Reconnu comme Etat par les Gouvernements alliés, elle a établi avec eux des relations diplomatiques, politiques et économiques d'une manière régulière.

Le peuple tchécoslovaque a été rempli toujours des sentiments de meilleure amitié envers le peuple suisse et désire fortifier encore ses sentiments par de nouvelles relations officielles qui pourront être rétablies entre les deux Républiques.

Inspiré de ces sentiments, mon gouvernement m'a chargé de demander au Gouvernement Fédéral de vouloir bien reconnaître la République Tchécoslovaque comme Etat et de permettre que les rapports officiels entre nos deux pays soient établis.

Le Gouvernement de la République Tchécoslovaque est convaincu que ces nouvelles relations seront toujours très intimes et très amicales. Il espère que ces rapports contribueront beaucoup à la prospérité de nos deux pays qui sont liés l'un à l'autre soit par leurs traditions libérales, soit par les vrais intérêts politiques et économiques.¹

1. *Le 25 avril 1919, le Ministre de Suisse à Paris répondait à Bénès*: Un télégramme que je viens de recevoir du Département Fédéral des Affaires étrangères me confie l'agréable mission de porter à votre connaissance que le Conseil fédéral a été heureux de reconnaître la République Tchéco-Slovaque sous réserve de la fixation ultérieure de ses frontières. (E 2200 Paris 1/1514).